

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

émission: 20/08/2024 selon 1907/2006/CE

page 1/8

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit:

SUPSOLV 60

Code du produit: 02/19/105

UFI: 7NJ3-Y0VK-E00Y-T9D8

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisation de la substance/du mélange:

Usages identifiées: voir tableau en début d'annexe pour une vision globale.

Utilisations déconseillées:

Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée.

Remarques:

Avant de se référer aux scénarios d'exposition, vérifier le grade du produit acheté: les scénarios d'exposition ne sont pas associés à tous les grades du produit.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Raison Sociale: SAS AMPLITUDE SERVICES

Adresse: ZI EUROPORT
57500 SAINT AVOLD

Téléphone: 03 87 00 42 20

Fax: 03 87 00 42 21

FDS: as.fiches@sfr.fr

1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE: 01 45 42 59 59 (Centre antipoison ORFILA)

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations:

Danger par aspiration: catégorie 1.

Mentions de danger: H 304

Texte complet des phrases H mentionnées: voir rubrique 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine: se référer à la rubrique 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques: se référer à la rubrique 9/10 pour les informations physico-chimiques.

Effets potentiels sur l'environnement: se référer à la rubrique 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations:

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: DANGER

Mentions de danger:

H 304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence - Intervention:

P 301+ P 310: EN CAS D'INGESTION appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P 331: NE PAS faire vomir.

Conseils de prudence -Stockage:

P 405: Garder sous clef.

Conseils de prudence -Élimination:

P 501: Éliminer le contenu/ le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.



2- IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

Étiquetage supplémentaire:

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES

2.3 AUTRES DANGERS

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES

Composants dangereux:

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES:

CE: 918-481-9 Enregistrement: 01-2119457273-39-xxxx

Asp. Tox. 1, H 304

EUH: 066

90%<= C<= 100%

Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16.

4- PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Conseils généraux:

Transférer la personne à l'air frais.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation:

Transférer la personne à l'air frais.

En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.

Consulter un médecin.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières, pendant au moins 10 minutes.

Appeler un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.

Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Symptômes:

Voir rubrique 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

Effets:

Voir rubrique 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3 INDICATIONS DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Traitement: traiter de façon symptomatique.



5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés:

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés:

Ne pas utiliser: jet d'eau à grand débit.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie.

Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

Équipement de protection spécial pour les pompiers:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection).

Conseils supplémentaires:

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/ de la fuite et contre le vent.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 MÉTHODES DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever avec un absorbant inerte.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Voir la rubrique 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la rubrique 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la rubrique 13 pour l'information sur le traitement des déchets.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Conseils pour une manipulation sans danger:

Conserver le récipient bien fermé.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Ne pas respirer les gaz/ fumées/ vapeurs/ aérosols.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Matériaux adéquats pour les conteneurs: acier inoxydable, polyéthylène, polypropylène, polyester, téflon.

Matériaux non adaptés pour les conteneurs: caoutchouc naturel, caoutchouc butyle, EPDM, polystyrène.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.



7- MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.
Ne pas fumer.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation des charges électrostatiques.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit frais et sec.
Conserver à l'écart de la chaleur.

Précautions pour le stockage commun:

Incompatible avec les agents oxydants.

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES

Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES:

-DNEL/ DMEL: donnée non disponible.
-PNEC: donnée non disponible.

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles techniques appropriés:

Voir mesures de protection sous rubrique 7 et 8.

Équipement de protection individuelle:

-Protection respiratoire:

Conseils: en cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Type de filtre recommandé: A.

-Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Choisir le matériau des gants de protection en fonction du temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Prendre en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Matériel: caoutchouc nitrile.

Délai de rupture: >=8h.

Épaisseur du gant: 0,5 mm.

-Protection des yeux:

Conseils: lunettes de sécurité à protection intégrale.

-Protection de la peau et du corps

Conseils: vêtements étanches.

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement:

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Forme	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: non applicable
Point de solidification	: < -20°C



9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES (suite)

Point/intervalle d'ébullition	: 184 - 214°C
Inflammabilité (solide, gaz)	: ce produit n'est pas inflammable
Limites d'explosivité	: supérieure: ≈6% (V) / inférieure: ≈0,6% (V)
Point d'éclair	: 65°C
Température d'auto-inflammabilité	: >233°C
Température de décomposition	: non déterminé
TDAA	: donnée non disponible
pH	: non applicable
Viscosité dynamique	: non déterminé
Viscosité cinématique	: donnée non disponible
Temps d'écoulement	: donnée non disponible
Hydrosolubilité	: pratiquement insoluble
Solubilité dans autres solvants	: donnée non disponible
Taux de dissolution	: donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: non déterminé.
Stabilité de la dispersion	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: 0,005 hPa (20°C).
Densité relative	: donnée non disponible
Densité	: 0,79 (à 15°C)
Masse volumique apparente	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: 5,5
Caractéristiques de la particule	: donnée non disponible

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Explosifs	: le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: non comburant
Taux d'évaporation	: 0,05

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur, étincelles, flammes.
Décomposition thermique: non déterminé.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES

Matières à éviter: incompatible avec des agents oxydants.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Oxydes de carbone.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGERS TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT CLP

DONNÉES POUR LE PRODUIT:

Cancérogénicité:

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

Mutagénicité:

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Tératogénicité:

On ne le considère pas comme tératogène.



11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

Toxicité pour la reproduction:

Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité pour un organe cible spécifique:

-exposition unique - la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

-exposition répétée - la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

COMPOSANT:

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES:

Toxicité aiguë:

-Orale: DL50(rat)>5000 mg/kg L'information donnée est basée sur des résultats de tests ou des données obtenues d'un produit comparable.

-Inhalation: CL50(rat, vapeur): >4,951 mg/L OCDE 403.

L'information donnée est basée sur des résultats de tests ou des données obtenues d'un produit comparable.

-Dermale: DL50(lapin)>5000 mg/kg OCDE 402

L'information donnée est basée sur des résultats de tests ou des données obtenues d'un produit comparable.

Irritation:

-peau: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

-yeux: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Sensibilisation:

Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS

DONNÉES POUR LE PRODUIT:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Évaluation: la substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITÉ

COMPOSANT:

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES

Toxicité aiguë:

-Poisson: LL0: 1000 mg/L (truite arc-en-ciel)(96h)(toxicité pour le poisson)

-Daphnie et autres invertébrés aquatiques: ELO: 1000 mg/L (daphnia magna)(48h)(toxicité pour les daphnies)

-Algue: ELO: 1000 mg/L (algues vertes)(72h)(toxicité pour les algues)

Toxicité chronique:

Poisson: NOELR: 0,10 mg/L (28 j)(truite arc-en-ciel)

Invertébrés aquatiques: NOELR: 0,18 mg/L (21 j)(daphnia magna)

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

PRODUIT:

Donnée non disponible.

COMPOSANT:

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES

Biodégradabilité: 80% (durée d'exposition: 28 jours); facilement biodégradable.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Une évaporation notable de la solution aqueuse dans l'air n'est pas attendue.



12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES (suite)

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Non déterminé.

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Potential de perturbation endocrinienne: la substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES

13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Produit:

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Emballages contaminés:

Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets:

Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Marchandise non dangereuse selon ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1 Numéro ONU:

non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

non applicable.

14.3 Classes de danger pour le transport:

non applicable.

14.4 Groupe d'emballage:

non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement:

non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

PRODUIT:

Nomenclature des installations classées - SEVESO III:

4734 Produit pétrolier spécifique ou carburant de substitution.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Une évaluation de la sécurité chimique a été faite pour cette substance.



16- AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H citées dans les rubriques 2 et 3.

H 304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres informations:

Les informations contenues dans cette FDS ont été établies sur la base de nos connaissances à la date d'émission de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Informations de formation:

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basée sur les informations fournies dans la FDS et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation des produits dangereux doivent également être respectées.

fiche établie selon 1907/2006/CE (REACH)

Date d'émission de la fiche: 20/08/2024, revue le 06.09.2024